



# Le Petit Léchois

Journal Juillet 2024

Numéro 9





## Chers Léchoises et Léchois

Pour cette année 2024 un budget conséquent est consacré aux travaux sur les routes en particulier route des Bétoux au niveau du pont du Cluzeau, une portion de la route de la Forêt, la route de la Garenne et la route du Tillet. Le changement des lampadaires est imminent. La halle photovoltaïque est en service. Nous avons pu l'apprécier lors du marché gourmand au mois de Mai. C'est un espace vaste et surtout abrité car il pleut régulièrement lorsque nous avons un évènement. Nous avons fait un aménagement important pour le sol et les abords, il a fallu de nombreux camions de castine et autres matériaux. Merci à Messieurs Serge Doche et Daniel Jacques qui sont venus avec leur tracteur pour étaler tous ces cailloux. Dans le courant du mois de Juillet une entreprise a posé les gouttières. Nous allons fermer avec du bardage la partie Est afin de pouvoir ranger le matériel servant aux festivités. Je ne peux que remercier une fois de plus Monsieur Yves Guionie d'avoir hébergé chez lui toutes ces tables et bancs pendant plusieurs années et merci à Monsieur Serge Laporte qui les a transportés à chaque fois avec son tracteur et sa remorque. Pour le prochain budget il faudra prévoir l'éclairage. Nous allons refaire le mur ouest du cimetière sur 20 mètres cela devient urgent. Nous allons aussi intervenir sur le mur de l'église à l'automne en principe.

Une très bonne nouvelle, la petite maison qui avait brûlé au mois de mars 2023 est réparée pour devenir la Maison des Associations et un Café Associatif. C'est un endroit aménagé avec goût par les bénévoles et où vous aurez envie de vous retrouver, je n'en doute pas. Beaucoup d'entre vous l'ont testé lors des élections !

La Communauté de Communes a réalisé les travaux sur le bâtiment école au rez-de-chaussée : la toiture a été changée, il n'est plus question d'amiante. L'électricité et les peintures ont été faites dans la salle qui deviendra le réfectoire. La communauté va prévoir le financement de la future cuisine, peut-être pour 2025. Le mobilier étant à la charge de la commune.

Je vous donne rendez- vous le 11 Août à 11 heures, il y aura l'inauguration du Café Associatif et de la Halle photovoltaïque. A l'issue de cette cérémonie, sur inscription, il sera servi un repas citoyen gratuit pour les plus de 65 ans et les moins de 12 ans ; 10€ pour les autres habitants.

Le Conseil Municipal et moi-même seront ravis de partager ce moment privilégié en votre compagnie.

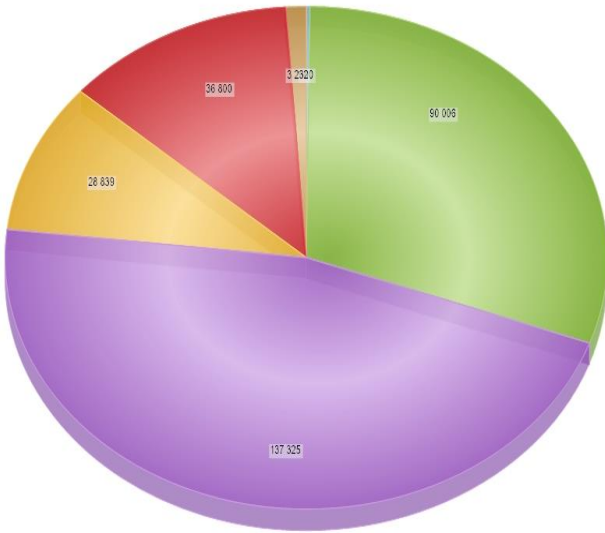
Bien à vous

Le Maire

*Odette Chaigneau*

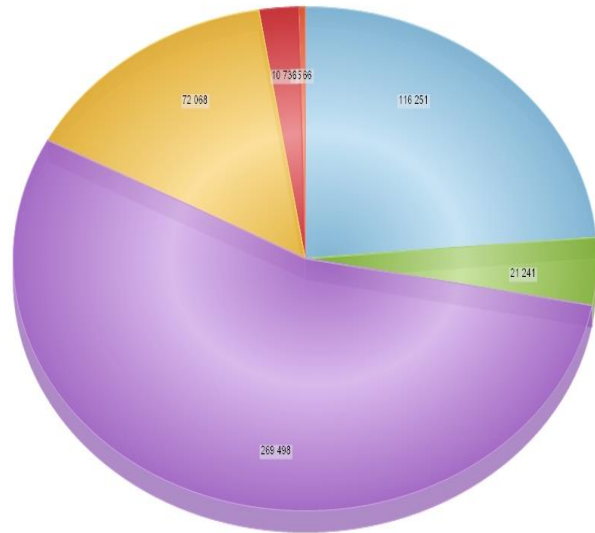
# BUDGET REALISE 2023

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement Réalisé  
( du 18/01/2023 au 01/07/2024 )



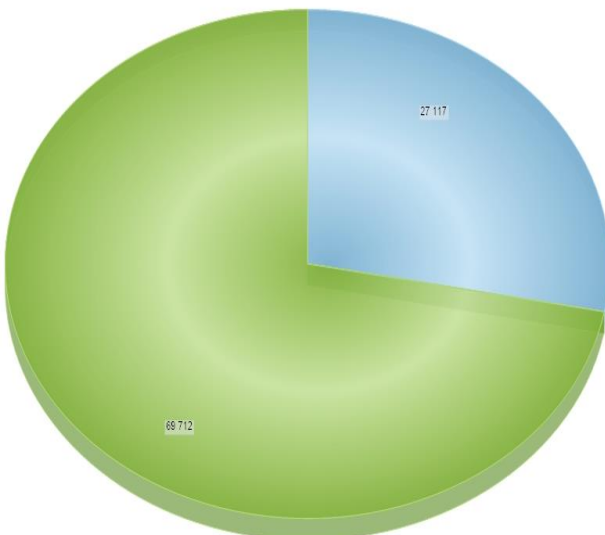
- Fournitures d'entretien
- Charges de Personnel
- FNGIR
- Autres charges de gestions
- Charges financières
- Valeur comptable

Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé  
( du 18/01/2023 au 01/07/2024 )



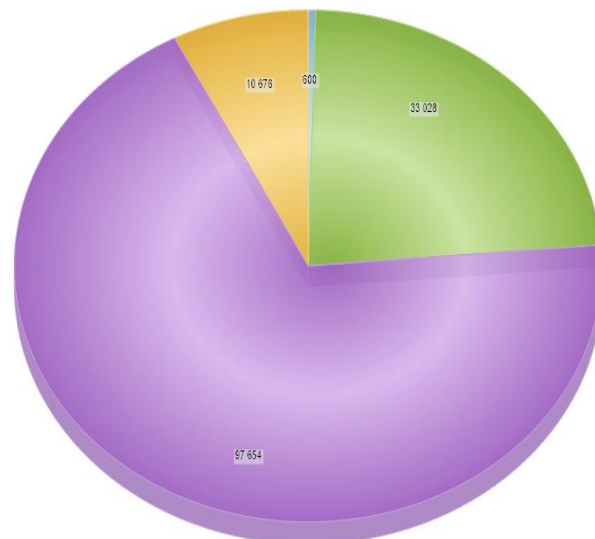
- Résultat reporté 2022
- Prestations
- Impôts et taxes
- Dotations de l'état
- Locations
- Produits exceptionnels

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement Réalisé  
( du 18/01/2023 au 01/07/2024 )



- Achat de gros matériel+Routes
- Remboursement emprunt

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé  
( du 18/01/2023 au 01/07/2024 )



- Excédent d'investissement 2022
- Excédent de Fonctionnement, FCTVA, Taxe d'aménagement
- Subventions
- Cession

## Travaux d'investissement 2024

### Changement des réverbères



Avec l'aide du **SDE 24 Syndicat D'Electrification** les 14 réverbères obsolètes et énergivores sont remplacés par des LED.

Nous bénéficierons d'une subvention Fond Vert. Le coût final sera de 15000€.

### La halle photovoltaïque



Cette structure a été réalisée avec le SME Syndicat Mixte d'Énergie de la Dordogne.

La structure a été montée par l'entreprise Goudal et le SME s'occupe de poser les panneaux solaires. Il nous incombe l'aménagement du sol, tranchées pour le branchement, le drainage. Ces opérations ont été réalisées en régie sauf le gros œuvre de terrassement et la tranchée pour le raccordement électrique.

Nous ouvrons le fond de la terrasse en faisant une pente douce, ce qui facilitera le transport des plats depuis la cuisine.



Les gouttières sont aussi à notre charge, posées par l'entreprise Horizon Dalles.



Il nous restera à prévoir l'éclairage aux normes de sécurité au prochain budget.

La marché gourmand a pu se faire le 11 Mai dans de très bonnes conditions et le public a bien apprécié cette construction, dorénavant nous ne serons plus tributaires du temps pour nos festivités ce qui est un grand soulagement pour les organisateurs. Voilà une réalisation qui rassemble !



Un bardage sera installé bientôt pour faire un local fermé à l'abri où nous pourrons entreposer le matériel.

Un grand merci à Mr. Yves Guionie pour avoir hébergé chez lui pendant des années les tables, bancs, plancher et à Mr. Serge Laporte qui nous les transportait gracieusement chaque année.

## Mur du cimetière

La réfection du mur du cimetière sur la partie endommagée est prévue sur une longueur de 20 mètres. En régie nous assurerons la partie démolition et déblaiement.



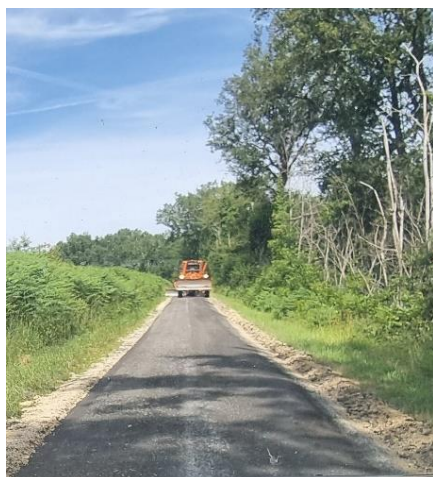
## Mur de l'église

Des travaux d'embellissement du mur de l'église sont prévus à l'automne.

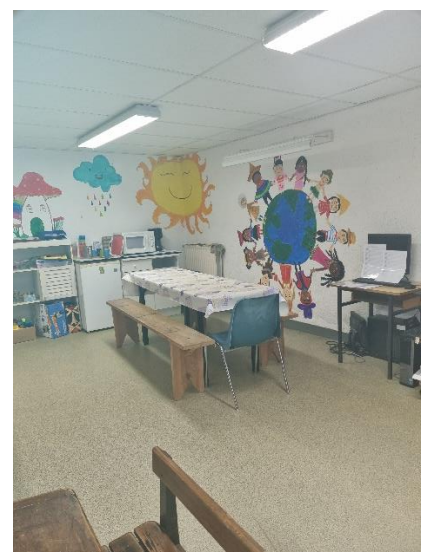
## Travaux Routes

Cette année l'accent est mis sur les routes : **Les Bétoux** au niveau du pont du **Cluzeau**, **La Forêt** dans sa partie basse, **Le Tillet**, **Le Point du Jour**, **La Garenne**.

C'est l'entreprise **COLAS** qui a remporté le marché pour un montant de **85000€**



## Embellissement de l'école



Un petit groupe de parents s'est investi pour décorer les salles. Le ton est donné dès l'entrée :

L'escalier qui permet d'accéder aux deux classes et la garderie.



En haut de l'escalier, le tableau pour inscrire les absents, la salle de repos et jeux. Les sanitaires qui avaient été installés à la rentrée en vue de créer la nouvelle cuisine au rez-de-chaussée.

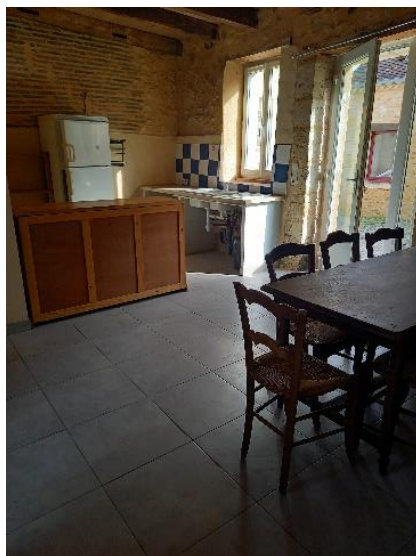


La classe de maternelle nouvellement aménagée.

Au budget nous leur avons fourni une imprimante couleur.

## Maison des Associations

De nombreux citoyens demandaient à avoir un lieu pour se réunir, échanger, créer des ateliers de convivialité etc... L'incendie de la petite maison au 72 route de Combe de Cosse a été le facteur déclanchant. Notre assurance a fait réaliser les travaux de réhabilitation. La commune a financé le mode de chauffage par clim réversible.



L'Association « Cœur de Village » a vu, le jour elle crée un **café associatif** dans ce local chaleureux. Les membres dynamiques et motivés ont nettoyé, meublé, décoré le lieu avec goût. La Municipalité s'est occupée de mettre les éléments de sécurité et le Cœur de Village peut ouvrir suite à l'approbation par la Commission de sécurité du 12 juin 2024 par le SDIS.

La commune signe une convention de prêt de salle avec toutes les Associations





Le « cœur de village » a ouvert ses portes lors des Elections Législatives. Ainsi vous avez pu commencer à prendre possession, du lieu qui a fait l'unanimité.



Nous souhaitons longue vie à cette structure. Ce lieu sera ce que vous en ferez.

Le mercredi après-midi il accueillera le groupe de cartes et scrabble qui existe depuis presque 10 ans.

## Evènements divers

**Le 16 Février** les élèves étaient reçus à la mairie avec leurs déguisements pour un goûter.



## Le 4 Mai

L'Amicale Laïque organisait la fête du printemps.



Le temps était maussade mais on a pu planter l'arbre en l'honneur de Mr. Fouillaret dit « Pierrot »

## Le 8 Mai



Un public nombreux lors de la cérémonie de la Victoire. Des enfants ont déposé la gerbe au pied du monument aux Morts.

## Le 22 Mai



Le Cirque Européen a dû installer son chapiteau sur la place Charles Boyer car le terrain de sports était inondé.

Le spectacle a pu ravir petits et grands.

## Le 28 juin



Lors de la kermesse de l'école Mr. Serge Doche a amusé les enfants. Le beau temps était de la partie et il les a promenés dans le char qui avait été préparé pour le carnaval mais celui-ci était resté au garage en raison du mauvais temps.

# TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

## Toiture Rez-de-chaussée



## Salle future cantine



D'autre part la Communauté de Communes a engagé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ce document ne sera pas concrétisé avant 5 ans environ. Un cahier d'observations/propositions est à votre disposition à la Mairie.

**Attention des terrains ne seront alors plus constructibles.**

## LES ASSOCIATIONS

### Le Comité de Jumelage

L'activité du Comité de Jumelage est un peu comme le temps « mitigé » dans cette moitié d'année :

- Avec le Karaoke du 16 Mars où les gens ont dansé et chanté, nous n'avons malheureusement pas eu assez de personnes pour que cela soit rentable.
- Le marché gourmand du 11 Mai a été une superbe réussite avec une très bonne animation et de nombreux exposants.
- Le vide grenier à cause du mauvais temps n'a pas comblé notre espérance.
- Pour finir, le couscous du 6 juillet a été annulé par manque de personnes.

Mais nous restons motivés pour la suite.

Nous rappelons les dates des prochaines activités : 10 Août Marché Gourmand

18 Août Vide Grenier

13 Octobre porcelets à la broche

Et surtout la venue des Espagnols le Week-end du 25-26-27 octobre.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez accueillir et participer à ce moment festif.

Un grand merci à tous et surtout aux bénévoles.

C. Bourbon tel : 06 30 23 27 37

## LE Café Associatif « Cœur de Village »

A ouvert le dernier week-end de Juin et le premier de Juillet avec succès. De nombreux Léchoises et Léchois ont adhéré à cette idée de lieu de partage, de rencontre et de convivialité autour d' un verre.

Nous attendons des Adhérents et des Bénévoles pour dynamiser votre « Cœur de Village ».

Toutes idées et initiatives sont les bienvenues.

Le Café Associatif vous recevra tous les Vendredis de 16 h à 20 h.

Fonctionnement : Adhésion à l'année 10€ / pers- 15€/ par couple, Enfants de moins de 18 ans gratuit.

Pour les consommateurs de passage 1 € leur sera demandé avec la première consommation du jour.

## Les Amis De Tresséroux



Les Amis de TRESSEROUX ont choisi d'abandonner Les Estivales pour cibler des dates au printemps et à l'automne. Le concert de printemps le 9 mai a connu un vif succès, les spectateurs étaient ravis de la soirée animée par le duo Pauline ANDRÉ et Romain CASTAGNET.



A l'automne les 15 et 16 septembre 2024, portes ouvertes et entrée libre pour les JEP, Journées Européennes du Patrimoine. Un arbre en hommage à M. FOUILLARET sera planté près de la chapelle.



Les 5 et 6 octobre 2024 l'association CEDELART, de ST MEDARD de MUSSIDAN exposera.



Venez nombreux pour ces événements. Bonnes vacances à tous.

La Présidente,

Arlette DREUX-THOUVENIN

## L'Association de chasse



Le mot de la Société de Chasse Communale

Chers amis chasseurs,

Bilan de la saison passée sur le territoire de la société communale de chasse : 37

Chevreaux, 82 Sangliers.

Pour information : Pour la saison à venir, la société de chasse organise un lâcher de perdreaux au 15 Aout et cinq lâchers de faisans.

Nous avons eu un franc succès à notre loto du mois de février ainsi qu'à notre repas de chasse début Avril  
Nous remercions toute les personnes qui ont participés.

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 6 Septembre 2024 à 20h.30 à la salle du conseil.

L'ordre du jour : Bilan de la saison 2023/2024, Bilan financier

Questions diverses, Vente de cartes

Pour tout courrier, veuillez l'adresser à 52 place du Dolmen 24400 Les Lèches

Bon été à tous

Le Bureau

## Défense de la forêt du Landais



**DEFENSE DE LA FORET DU LANDAIS**

mail : [def.foretlandais24@gmail.com](mailto:def.foretlandais24@gmail.com)

[defense.dronne.double@gmail.com](mailto:defense.dronne.double@gmail.com)

Grâce aux prises de position claires des collectivités, de propriétaires forestiers et d'organismes divers contre l'implantation d'éolien industriel sur notre territoire, les promoteurs éoliens ont stoppé leurs démarches commerciales !....

Ils se concentrent actuellement sur des projets photovoltaïques.

A ce sujet, nous émettons une réserve sur le risque de défrichement engendré par ces initiatives.

Une **grosse vigilance** demeure quant à toute nouvelle offensive éolienne sur notre commune et alentours !!!

Bel été à chacun d'entre vous.

## L'Amicale Laïque

Voici les grandes vacances, la fin de l'année scolaire.

Trois activités ont pu être réalisées depuis le début de l'année.

\* Le carnaval à l'école, un moment festif avec un passage à la mairie, où le Conseil Municipal, nous a reçu avec des friandises, suivi d'un agréable moment costumé, à la salle des fêtes.

\* Puis la fête du printemps avec un temps épouvantable.

Nous avons rendu hommage à Pierrot Fouillaret, le fondateur de l'amicale laïque et qui fut son président pendant 32 ans.

Nous avons profité d'une accalmie pour planter, en sa mémoire, un frêne fleurs.

Ses enfants, son épouse Ginette, nous ont fait l'honneur d'être présents, avec les Belutes du Cantou, qui sont venus animer cette journée gratuitement, nous les remercions.

Une journée réussie malgré la pluie.

\* Pour terminer, la kermesse ayant pour thème, les jeux olympiques, où nous avons pu défiler avec le char, que tous les parents et enfants avaient fait pour la fête du printemps.

Cette fois, nous avons eu du soleil, journée réussie, avec remise de médailles et de cadeaux pour les enfants et l'équipe pédagogique.

Je remercie tous les parents qui participent à l'organisation de ces festivités, grâce à leur engagement, Cette année, les enfants ont fait plusieurs sorties scolaires.

Bonnes vacances à tous.

Serge Doche



## Nouveauté

**Déchèterie mobile : Le SMD3 teste un nouveau service déchèterie dans le village**

**Route des Forges au dépôt de matériaux : 30 juillet, 1 et 3 Août puis 10, 12 et 14 Septembre.**



# Le Débroussaillage : c'est obligatoire

## Où débroussailler ?

### Principe :

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : **le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.**

Il est obligatoire dans un **rayon de 50 m** minimum autour des constructions. Cette obligation peut être portée à **100 m** par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF).

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.



→ **Exemple : obligation de débroussaillage autour des constructions**



- 50 m ou 100 m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation



## LE BRÛLAGE



### L'ESSENTIEL

- ✓ Le brûlage de déchets à l'air libre est une pratique interdite et illégale.
- ✓ Outre les nuisances occasionnées par les fumées (à l'égard du voisinage et les risques d'incendie, les combustions émettent des substances toxiques pour l'homme (problématique de santé publique) et polluantes pour l'environnement (dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol).

### Définitions

Plusieurs catégories de déchets sont susceptibles de faire l'objet de brûlage à l'air libre :

- **DÉCHETS MÉNAGERS** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.
- **DÉCHETS DANGEREUX** : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de danger\* (explosif, comburant, inflammable, irritant, etc.). Par exemple, sont considérés comme de tels déchets, les véhicules hors d'usage ou encore certains produits chimiques comme les produits de revêtement (peintures, vernis, etc.).
- **DÉCHETS NON DANGEREUX** : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- **BIODÉCHETS** : ce sont les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc\*\*, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

### Chiffres-clés

**830 000 tonnes**  
C'est l'estimation de la quantité de déchets verts brûlés en France par les particuliers en 2021.

**1158**  
C'est le nombre d'infractions relatives à l'élimination non autorisée de biodéchets par brûlage à l'air libre relevées en zone gendarmerie nationale en 2023.

### Infractions spécifiques

Les interdictions et infractions relatives au brûlage de déchets à l'air libre dépendent de la qualité de l'auteur ou de la nature du déchet :

- ✓ **Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers**  
Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères » (article 84 du RSD type).  
**Natinf 3671** : non-respect d'un règlement sanitaire départemental (C3)
- ✓ **Le brûlage à l'air libre des biodéchets**  
Il est interdit pour les personnes physiques d'éliminer des biodéchets par brûlage à l'air libre ou au moyen d'équipements ou matériels extérieurs sans disposer d'une dérogation.  
Par ailleurs, la vente ou la mise à disposition d'un équipement ou matériel extérieur destiné à l'élimination des biodéchets par brûlage est interdite.  
**Natinf 33756** : élimination non autorisée de biodéchets par brûlage à l'air libre (C4 PVe)  
**Natinf 33757** : élimination de biodéchets au moyen d'un équipement ou matériel extérieur (C4 PVe)  
**Natinf 33764** : mise à disposition d'un équipement ou matériel extérieur destiné à l'élimination de biodéchets par brûlage (C4 PVe)  
NOTA : ne sont pas concernés les feux de camp, les barbecues ainsi que le chauffage au bois.
- ✓ **Le brûlage à l'air libre de déchets réalisés par des acteurs économiques**  
La « gestion irrégulière de déchets » peut être relevée pour tout brûlage de déchets réalisé par une personne morale ou physique qui exerce une activité économique, lucrative ou non.  
**Natinf 10299** : gestion irrégulière de déchets (caractéristiques, quantité, conditions de prise en charge ou procédés de traitement) (D)  
**Natinf 23264** : gestion irrégulière de déchets par personne morale (caractéristiques, quantité, conditions de prise en charge ou procédés de traitement) (D)  
**Natinf 32576** : gestion irrégulière de déchets (caractéristiques, quantité, conditions de prise en charge ou procédés de traitement) en bande organisée (D)  
**Natinf 32577** : gestion irrégulière de déchets par personne morale (caractéristiques, quantité, conditions de prise en charge ou procédés de traitement) en bande organisée (D)

\* énumérées à l'annexe III de la directive 2008/98/CE.  
\*\* tonte des pelouses, taille des haies et arbustes, feuilles mortes, résidus d'élagage et débroussaillage, entretien des massifs.

## Renseignements pratiques

<b>Police/ gendarmerie : 17</b>	<b>Horaires d'ouverture de la mairie</b>
<b>Pompiers : 18 ou 112</b>	Lundi matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h
<b>Pharmacie de garde : 3237</b>	Lundi et mercredi après-midi : 13 h 30 à 17 h 30
<b>Samu : 15</b>	Vendredi de 9 h à 12 h

**Maison France Service : 05 53 81 05 06**

**Mairie : 05 53 80 11 31    Adresse : 52, place du Dolmen Les Lèches 24400**

**Adresse mail : [mairie.lesleches@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesleches@wanadoo.fr)    Site de la commune : [les-leches.fr](http://les-leches.fr)**



Pensez à télécharger l'application « **panneau pocket** » gratuite  
Pour recevoir les informations importantes.

**Lutte contre les violences faites aux femmes**

**ISSN 2430-5995**

**Directeur de publication : Mairie**

**Rédacteurs : Associations, Mairie**

**Crédit photos : Mairie et Associations**

**INS**

**Nombre d'exemplaires : 230**

